

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dernière mise à jour : 16 janvier 2018

Lorsqu'elle est pratiquée de façon intensive, l'activité agricole est à l'origine de diverses pressions sur l'environnement : pollution des eaux, érosion des sols, perte d'habitats pour de nombreuses espèces... L'agriculture biologique agit comme vitrine de l'agriculture écologiquement intensive, et permet de limiter ces pressions.

Progression de l'agriculture biologique

Entre 1990 et 2015, le nombre d'exploitations converties au "bio" a été multiplié par 29 pour atteindre le chiffre de 1 347 en 2015, soit 10,5 % du nombre total d'exploitations en Wallonie. Les superficies concernées ont quant à elles été multipliées par 84 et couvraient 63 437 ha en 2015, soit 8,8 % de la superficie agricole utilisée (SAU). À l'échelle européenne (UE-28), l'agriculture biologique représentait 5,9 % de la SAU totale en 2014. Les prairies représentaient 79,4 % de la SAU wallonne "bio" en 2015, soit 50 378 ha. Cette importante superficie est liée à la densité de peuplement faible^[1] et à l'interdiction de la production animale hors-sol.

Entre 2003 et 2015, le cheptel "bio" est passé de 543 800 têtes à 2 060 122 têtes, soit une augmentation de 279 %. L'évolution du cheptel a cependant été variable selon l'espèce considérée. Ainsi, les volailles sont passées de 502 510 têtes en 2003 à 1 956 918 têtes en 2015 (soit une augmentation de 289 %). Elles représentaient en nombre de têtes la majeure partie de l'élevage "bio" en 2015 (94,99 %). La part des volailles "bio" dans le cheptel wallon de volailles s'élevait quant à elle à 35 %. Entre 2003 et 2015, les bovins ont progressé de 30 270 têtes à 77 704 têtes (soit une augmentation de 157 %) et constituaient en nombre de têtes 3,77 % du cheptel "bio" en 2015, ce qui correspondait à 6,6 % du cheptel wallon de bovins.

Le "bio" à l'horizon 2020

La hausse récente du secteur "bio" s'explique principalement par l'instauration d'un régime de soutien régional plus intéressant (aides à la conversion, aides directes récurrentes) et par un intérêt croissant des consommateurs. Le Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 [\[2\]](#), adopté le 27 juin 2013 par le Gouvernement wallon, a notamment pour objectif de porter à 14 % la part de la SAU affectée au "bio" d'ici 2020. Cet objectif pourrait être atteint en 2019 si le rythme annuel moyen de progression observé sur la période 2011 - 2015 se maintient^(a). Toutefois, si l'on prend en considération le rythme de progression sur les années 2013 à 2015, cet objectif ne sera pas atteint avant 2021. Les axes principaux de ce plan ont été

+ ÉVALUATION

État : Favorable

- Référentiel : Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 [\[2\]](#)
- En 2015, la part de la superficie agricole utilisée (SAU) consacrée au mode de production "bio" atteignait 8,8 % en Wallonie. Si le rythme annuel moyen de progression observé ces cinq dernières années se maintient, l'objectif du Plan stratégique pour le développement de l'agriculture "bio" à l'horizon 2020 (14 % de la SAU consacrés au "bio") devrait être atteint dès 2019.

Tendance : En amélioration

Entre 1990 et 2015, le nombre d'exploitations "bio" a été multiplié par 29 et la SAU "bio" a été multipliée par 84.


[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

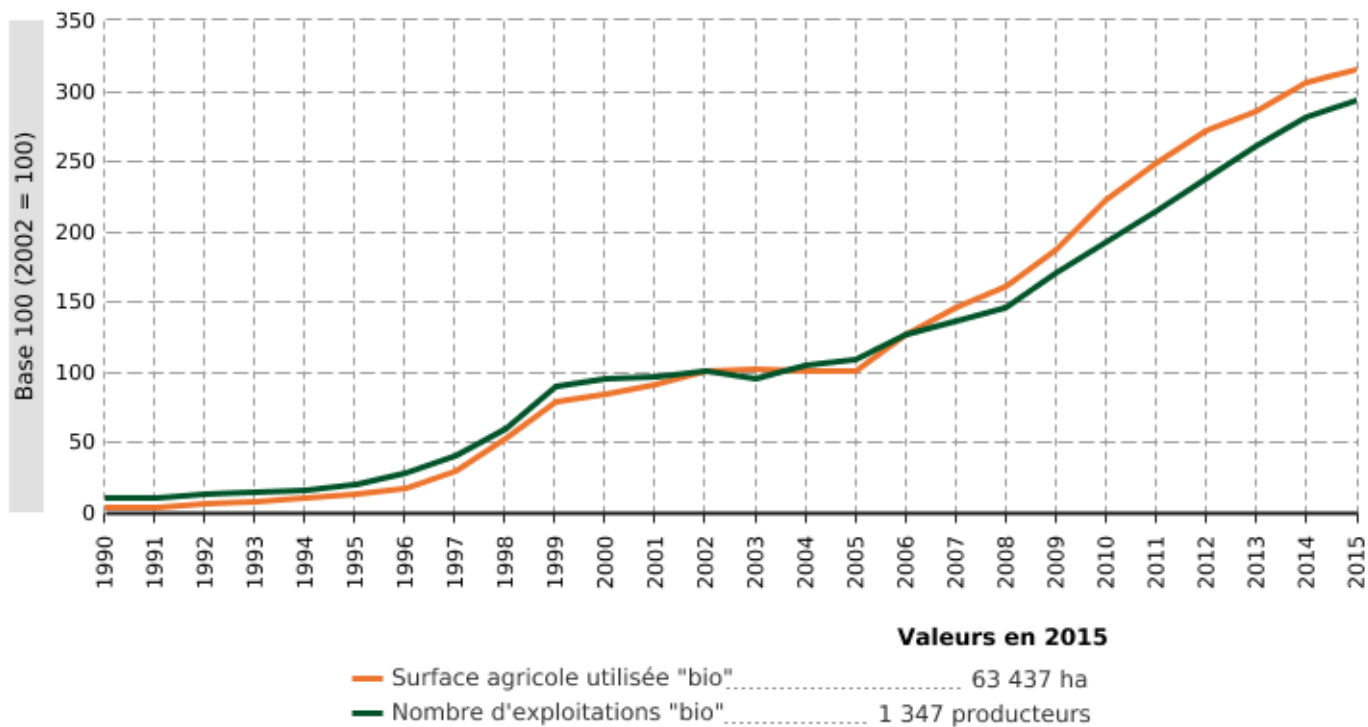
Références bibliographiques

(a) SPW – DGO3 DEMNA, 2016. Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2014 - 2015. SPW Éditions : Jambes, Belgique. [\[2\]](#)

mis en oeuvre : le financement d'une cellule de recherche spécifique au sein du CRA-W, la promotion de l'agriculture " bio" *via* l'APAQ-W, l'encadrement et la formation par l'ASBL Biowallonie (créée fin 2013). Ce plan fera l'objet d'une première évaluation en 2017.

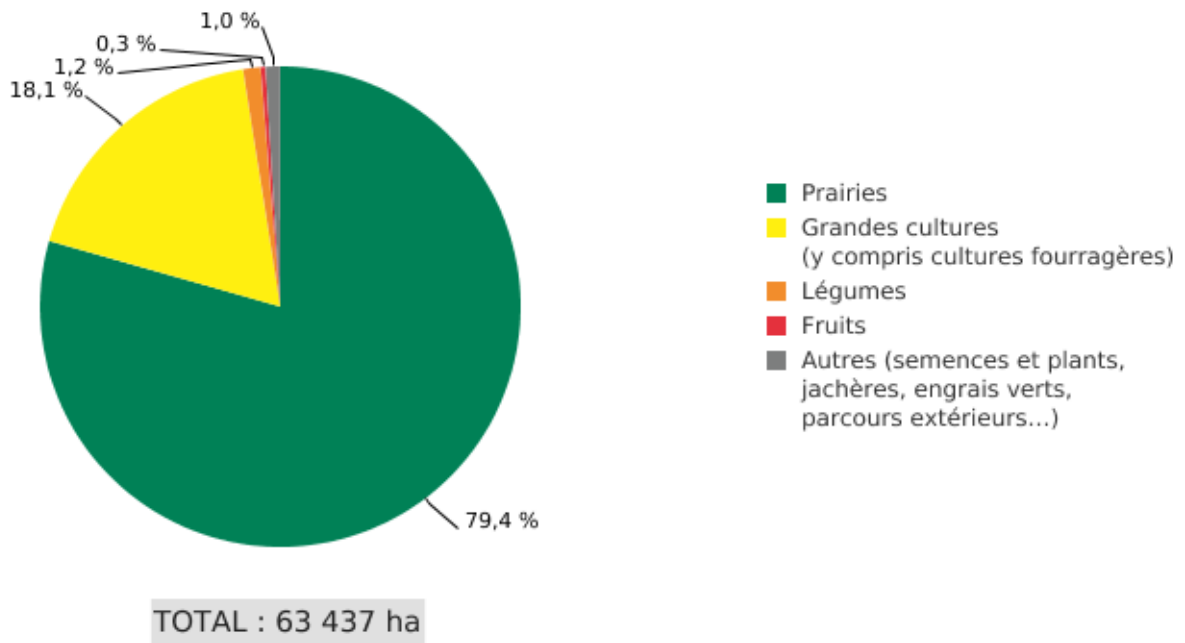
[1] Nombre d'animaux par hectare équivalant à 170 kg N/(ha.an) (AGW du 11 /02/2010  soit 2 UGB/ha

Moyens de production de l'agriculture et de l'élevage biologiques en Wallonie



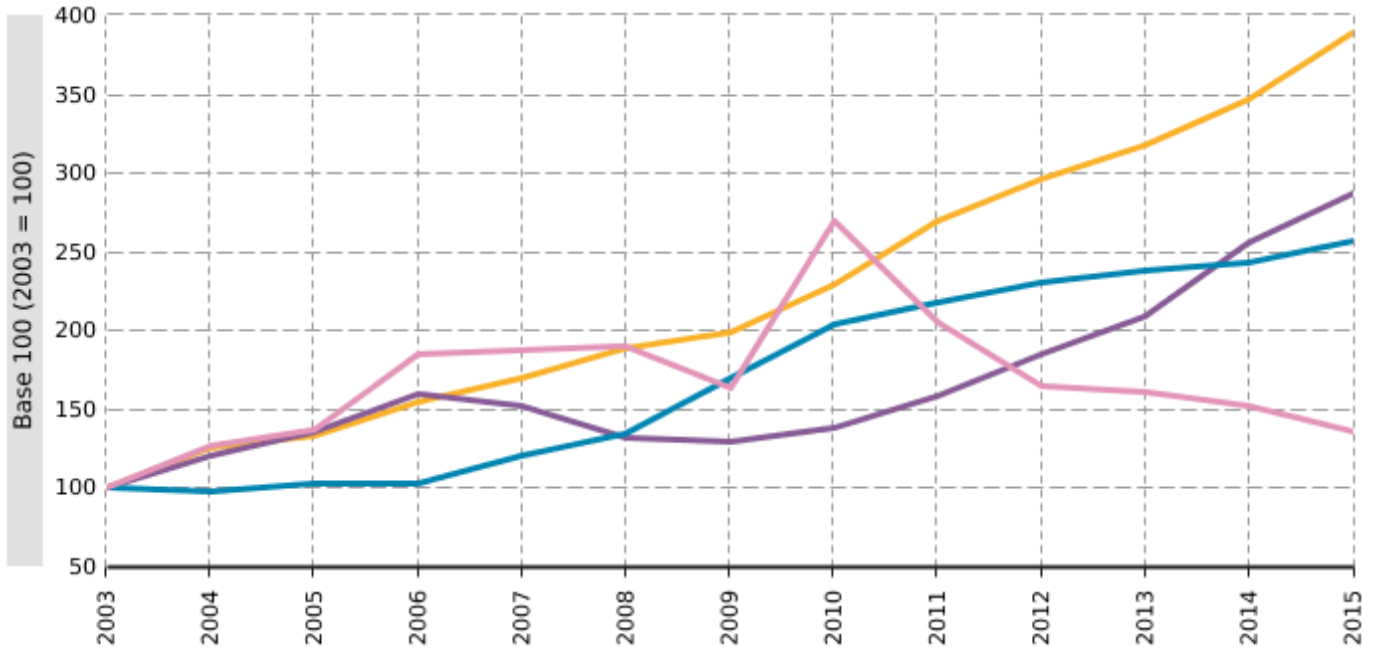
REEW - Source : SPW - DGO3 - DD

Moyens de production de l'agriculture et de l'élevage biologiques en Wallonie
Superficie agricole utilisée (SAU) bio (2015)



REEW - Source : SPW - DGO3 - DD

Moyens de production de l'agriculture et de l'élevage biologiques en Wallonie
Évolution du cheptel bio



Valeurs en 2015(têtes)(UGB)*

— Volailles	1 956 918 ... (94,99 %) 51 321
— Ovins	15 971 (0,78 %) 2 396
— Bovins	77 704 (3,77 %) 60 856
— Porcins	6 822 (0,33 %) 2 918
— Autres	2 707 (0,13 %)

TOTAL2 060 122

* Unité gros bétail
REEW - Source : SPW - DGO3 - DD